



N° 3549

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 mars 2016.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*estimant urgent d'apporter des **réponses politiques** face à la **stratégie** de la **direction FRET SNCF** concernant la **gare de triage de Somain**,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Jacques CANDELIER, François ASENSI, Alain BOCQUET, Marie-George BUFFET, Patrice CARVALHO, Gaby CHARROUX, André CHASSAIGNE, Marc DOLEZ, Jacqueline FRAYSSE et Nicolas SANSU,

Député-e-s.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Mise en service en 1846 par la compagnie du chemin de fer du Nord, la gare de Somain abrite depuis 1954 une trentaine de voies de triage en grande partie électrifiées, ce qui en fait un des sites les plus importants au Nord de la France.

Promise à un avenir national, cette gare de triage comptait 400 salariés il y a quatre ans. Pourtant, au lieu d'utiliser le potentiel de ce site au profit du développement économique du territoire, celui-ci a été « *trop longtemps laissé en jachère* » selon les mots du sous-préfet de Douai.

Conscient des enjeux écologiques et industriels, une étude a été lancée en 2013 par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent afin de redynamiser le fret ferroviaire de Somain. Les conclusions rendues en 2014 laissaient entrevoir de belles perspectives de développement.

Selon cette étude, le site de Somain est amené à devenir, à moyen terme, une zone logistique embranchée, au service de l'ensemble de la politique économique et du développement du territoire. À long terme, la gare devait se transformer en un véritable point de connexion sur les corridors du fret européen pour être une interface au centre d'un trafic composé de différentes filières économiques qui utilisent le fret.

Une décision récente de la direction FRET SNCF qui programme l'arrêt de l'activité du triage sur Somain condamne purement et simplement ce projet de redynamisation qui a su pourtant mettre d'accord toutes les sensibilités représentées au Comité de pilotage (COPIL).

L'État, en la personne du sous-préfet, est également impliqué dans ce projet de redynamisation. Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, le qualifie d'ailleurs comme étant « *emblématique* », ajoutant qu'il correspond à « *une approche pragmatique qui a permis d'identifier les actions concrètes et réalistes répondant aux besoins exprimés, pour pérenniser une activité de triage à Somain mais également pour trouver les pistes de diversification d'activités sur ce site afin de le redynamiser* ».

Nous, signataires de la présente résolution, ne pouvons accepter le passage en force de la direction FRET SNCF, EPIC détenu par l'État qui est l'actionnaire unique.

Il est inacceptable qu'une direction d'entreprise publique puisse se permettre une telle décision sans en référer au plus haut niveau de l'État comme aux élus locaux qui auront à prendre en main la situation et gérer les conséquences.

Nous considérons que l'État ne peut se contenter de regarder le train de la désindustrialisation passer mais qu'il doit être stratège et à l'initiative de projets réellement progressistes qui répondent aux intérêts de la population et des entreprises.

En ce sens, nous appelons l'État à agir auprès de la SNCF pour mettre fin au projet de démantèlement du site ferroviaire.

Outre l'aspect inacceptable de cette décision brutale de la direction FRET SNCF, la responsabilité de l'État est engagée à plusieurs niveaux :

- 1° Pour l'emploi : De 400 emplois il y a quatre ans, le site est aujourd'hui composé d'une trentaine d'employés. Il y a donc urgence à agir pour sécuriser les emplois existants mais également développer le site. La gare de triage est implantée au cœur du Douaisis, un territoire qui a déjà largement subi les stigmates de la désindustrialisation avec les fermetures de la centrale d'Hornaing, d'Usinor-Denain, et récemment la baisse des activités de Saint Gobain Glass à Aniche.

- 2° Pour l'aménagement du territoire et le développement économique : Le projet de redynamisation du site permettrait aux industries du Douaisis de tirer profit de coûts avantageux pour le transport de marchandises et serait une grande et belle vitrine ferroviaire pour l'ensemble de notre territoire avec un projet basé sur la multi-modalité (rail-fluvial-route). Le transport est l'artère de l'industrie, cette gare de triage est un véritable atout pour le développement industriel, notamment avec la perspective de réalisation du canal Seine Nord.

- 3° Pour l'écologie et la réduction des gaz à effet de serre : Le rôle des pouvoirs publics s'élargit encore avec la prise en compte des externalités du transport sur l'environnement. Ce projet de redynamisation permettrait également de réduire les gaz à effet de serre. En effet, en France, le fret ferroviaire consomme 2 fois moins d'énergie/km que le transport routier et émet 6 fois moins de CO₂/km que son concurrent routier. Pourtant, ces dernières années nous avons été témoins d'un transfert massif du rail vers la route. De 2000 à 2013, la France est passée au dernier rang européen sur le fret ferroviaire, réduisant son transport de marchandises par le rail de près de 50 %. Le projet de redynamisation de la

gare de triage s'installe au cœur des objectifs, des débats et des préconisations, du grenelle de l'environnement, de la transition Energétique et dernièrement, de la COP 21.

Sens de la proposition de résolution :

Le cas de Somain illustre une dynamique en cours sur d'autres territoires. Les logiques de casse du Fret ferroviaire sont à l'œuvre en Lorraine, à Miramas, ou même à Dunkerque où un nouveau projet de restructuration est en cours. La SNCF qui est son propre concurrent sur la route avec Géodis ferme les triages, abandonne les matériels et supprime les emplois de cheminots du Fret.

Il est urgent, dans cette perspective, que la parole publique retrouve un sens. Les engagements pris à plusieurs reprises par les représentants de l'État et du Gouvernement doivent se concrétiser en actes forts pour permettre la survie et le développement de la gare de triage de Somain. Laisser perdurer un décalage entre les déclarations politiques et les décisions prises dans la pratique ne ferait qu'accréditer le sentiment d'abandon parmi la population.

Afin que ce projet de redynamisation se réalise, il est incontournable que l'État intervienne politiquement pour mettre un coup d'arrêt à la volonté funeste de la direction FRET SNCF. Il faut également que les collectivités territoriales, la région, mais aussi l'État et l'Europe interviennent financièrement, rapidement et concrètement.

Nous sommes à la croisée des chemins, où les choix politiques et économiques que nous allons prendre acteront la société que nous laisserons à nos enfants ! L'État doit donc prendre ses responsabilités et intervenir très rapidement dans ce dossier stratégique et brûlant.

Nous proposons donc que l'Assemblée nationale se prononce pour une intervention publique d'urgence afin de garantir la survie et le développement de la gare de triage de Somain.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 de son Règlement,
- ④ Considérant ses enjeux économiques, industriels et écologiques, souhaite voir le projet de redynamisation de la gare de triage de Somain financé et concrétisé.
- ⑤ Par voie de conséquence, estime urgente l'intervention de l'État pour mettre un coup d'arrêt aux volontés de la direction FRET SNCF de stopper l'activité de triage sur Somain.

